

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1212

présenté par
M. Lurton

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« promouvoir »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 22 :

« une agriculture productive, ainsi que la diversité des systèmes de production sur les territoires, en particulier ceux générateurs d'emplois et de valeur ajoutée et ceux permettant d'associer performance économique et environnementale ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'heure où nous connaissons de nombreuses pertes d'emploi en agriculture et dans l'agroalimentaire, il est important d'affirmer qu'un objectif majeur de la politique agricole doit encore être de promouvoir une agriculture productive, ceci à divers titres : maintien et développement du potentiel de production, conservation et développement des emplois, contribution à la balance du commerce extérieur, place de la France dans l'Europe et dans le monde. Il importe de ne pas sacrifier la productivité à la multiplicité des systèmes de production.

C'est le sens du présent amendement sur un premier point.

D'autre part, il est surabondant de mentionner en particulier les systèmes relevant de l'agro-écologie, dès lors que la politique d'installation et de transmission en agriculture tend déjà à promouvoir la diversité des systèmes de production, et en particulier ceux permettant d'associer performance économique et environnementale.

C'est le sens du présent amendement, sur un second point, qui écarte la mention particulière à l'agro-écologie qui va aussi de soi.

En outre, il peut apparaître contradictoire de vouloir promouvoir la diversité des systèmes de production tout en privilégiant un système particulier.

D'ailleurs, il est opportun de ne pas engendrer, par la politique agricole, une opposition des systèmes de production, car favoriser par la loi un système particulier risque de faire perdre, à terme, de la richesse et de la compétitivité à l'agriculture de notre pays.